



CONGRÈS
DÉTERGENCE

01/04/2026



Point à date de l'évolution des critères **ECOLABEL** des détergents

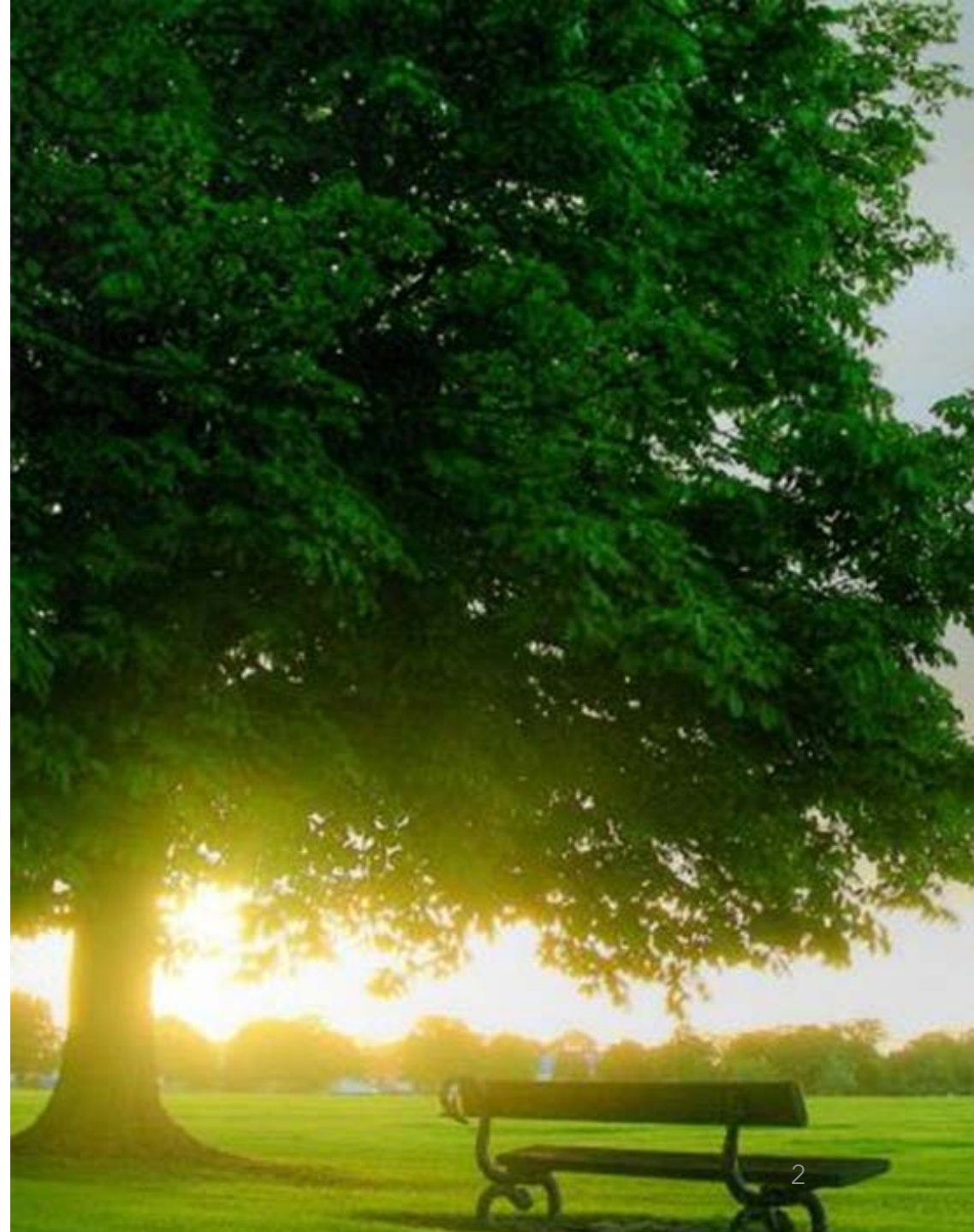
Mathieu JOTRAU

Directeur Recherche et Développement et
Affaires Règlementaires


SODALIS
FRANCE

Sommaire

- 1** Contexte
- 2** L'évolution à date des critères
- 3** Les prochaines étapes



1 Contexte

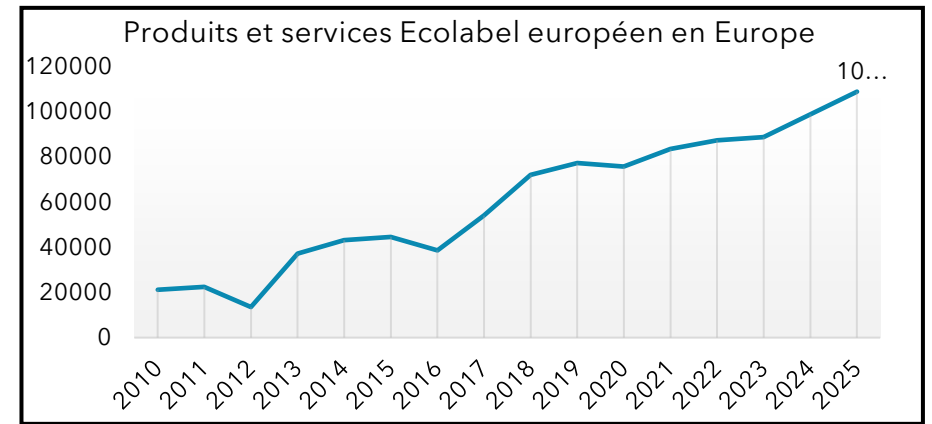


- Seul label écologique public valable et reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne depuis 1992
- Label élitiste qui cible les 10 à 20% des produits les plus vertueux en terme de performance environnementale et sanitaire
- En amélioration continue tous les 5 à 6 ans
- Un repère simple et reconnu pour une garantie des consommateurs
- Garantit la qualité d'usage et l'efficacité des produits / services
- Fiable et robuste : multicritères avec cycle de vie / approche scientifique / certification indépendante par tierce partie

109 096
products

3 384
licences - 97% from EEA

57%
licence holders are SMEs**



Products awarded by product category



38 096
Do-it-yourself



28 697
Paper products



14 912
Cleaning-up



11 168
Clothing and textiles



7 457
Coverings



5 132
Furniture and bed
mattresses



1 783
Personal care products



901
Holiday accommodation



861
Lubricants



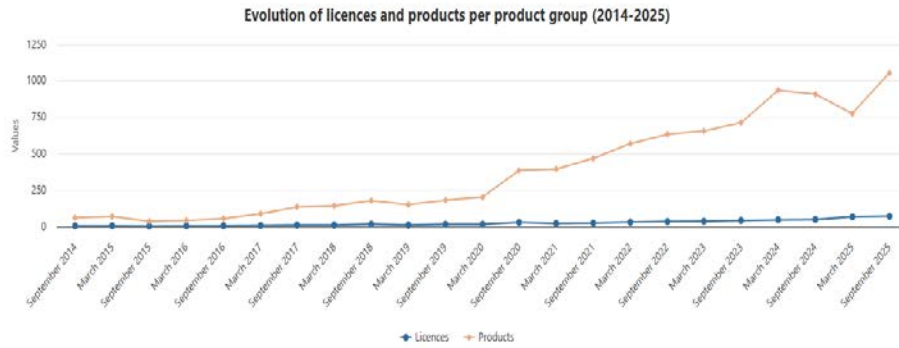
86
Gardening



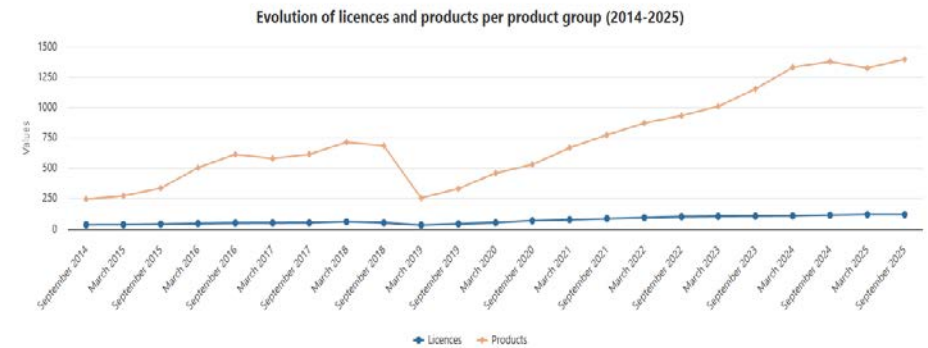
3
Electronic equipment

Source : [Ecolabel facts and figures - European Commission \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&plugin=1)

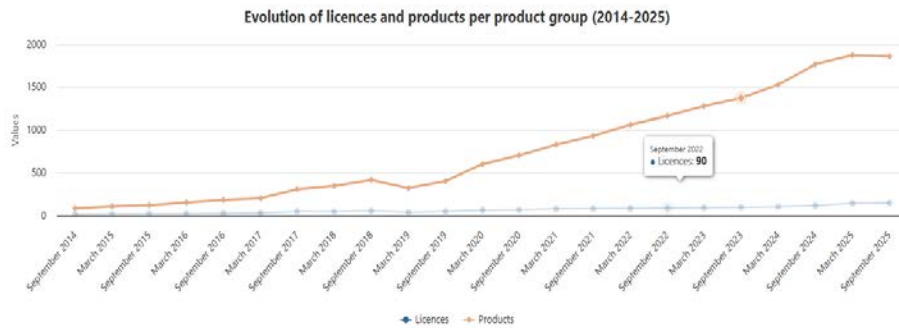
Détergents textiles industriels ou destinés aux collectivités



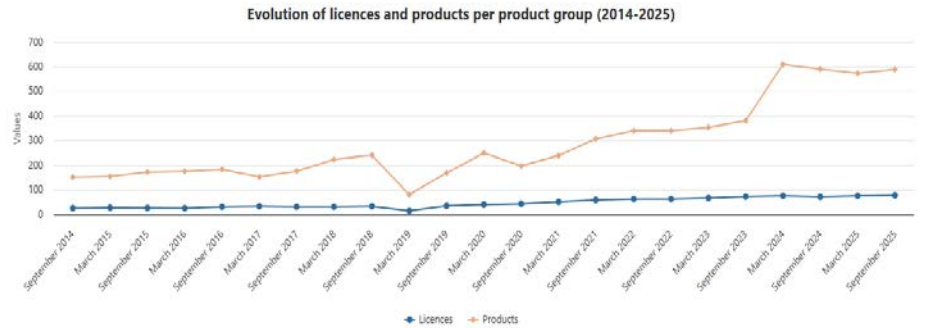
Détergents textiles



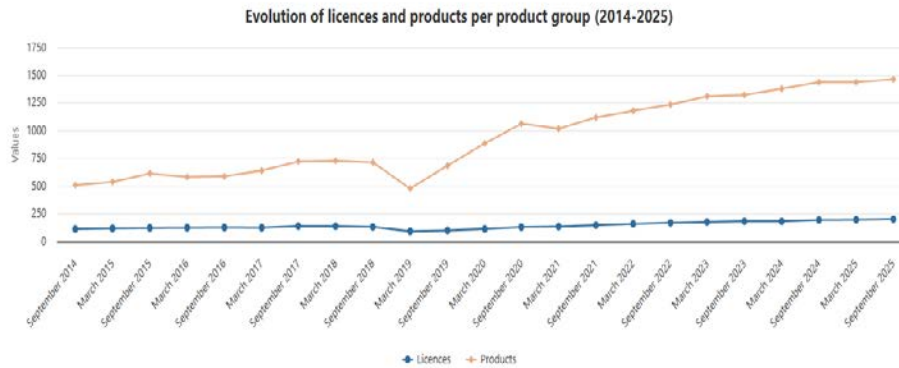
Détergents pour lave-vaisselle industriels ou destinés aux collectivités



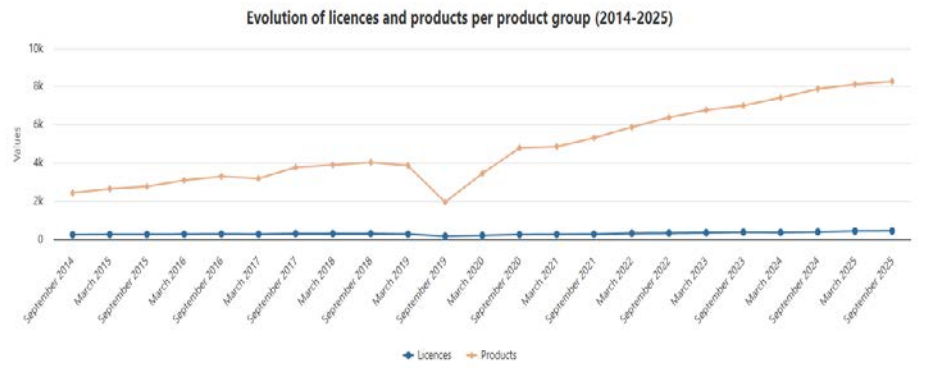
Détergents lave-vaisselle



Détergents pour vaisselle à la main



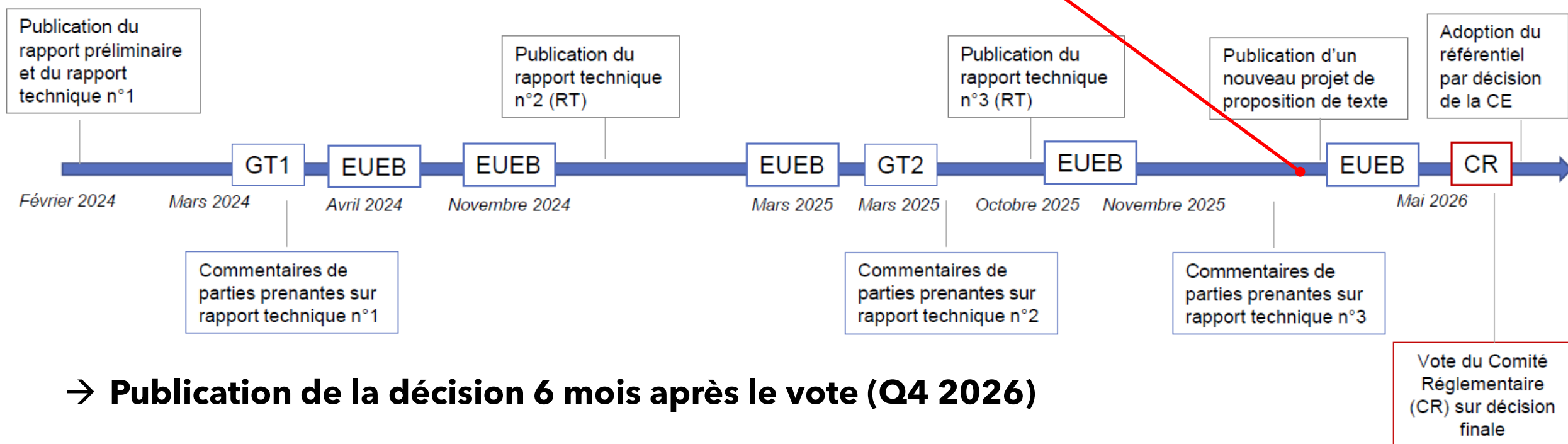
Nettoyants pour surfaces dures



2 L'évolution à date des critères

Vue d'ensemble du process de révision

Vous êtes ici



→ **Publication de la décision 6 mois après le vote (Q4 2026)**

→ **Lien vers les documents de travail du JRC [ici](#)**

GT : Groupe de travail sur le contenu du projet de référentiel Réunion technique, fait intervenir états membres, organismes compétents et parties prenantes
EUEB : Réunion à la CE pour échanger sur le projet de texte de loi Réunion peu technique, fait intervenir les états membres



La présentation du jour reflète l'état des discussions à date et n'ont aucune garantie de constituer les critères définitifs de l'évolution du référentiel ECOLABEL détergents

Changements structurels

→ Evolution de la structure générale du référentiel avec la suppression d'un critère, la restructuration complète d'un critère, la modification d'un sous-critère, l'ajout de trois nouveaux sous-critères et plusieurs interversions de sous-critères.

1. Toxicité pour les organismes aquatiques
2. Biodégradabilité
3. Approvisionnement durable en huile de palme, huile de palmiste et dérivés
3. Substances exclues ou soumises à restrictions
5. Emballage
6. Exigences relatives au dosage
7. Aptitude à l'emploi
- ~~8. Système de dosage automatique~~
8. Information des utilisateurs
9. Informations figurant sur le label écologique de l'Union européenne

→ Un seul référentiel dans le rapport technique n°3 (RT3), dont les critères sont applicables ou non aux différents groupes de produits (voir ci-dessous). Certains critères peuvent avoir des spécificités pour certains groupes de produits.

Table 7 – Proposed structure in the 3rd draft EU Ecolabel criteria version for detergent product group, disclosing order of appearance as in their corresponding legal annexes documents ⁽¹³⁷⁾.

Criterion number			Criterion
<i>DD, LD</i>	<i>HDD, HSC,</i>	<i>IIDD, IILD</i>	
1	1	1	Toxicity to aquatic organisms
2	2	2	Biodegradability
3	3	3	Renewable and sustainable sourcing of raw materials
4	4	4	Excluded and restricted substances
5	5	5	Packaging
6	NA	NA	Dosage requirements
7	6	6	Fitness for use
NA	NA	7	Automatic dosage system (removed)
8	7	8	User information
9	8	9	Information appearing on the EU Ecolabel

NA – Not applicable (this criterion is not part of the criteria of the product groups indicated).

Source: JRC's own elaboration.

Définitions

→ Ajout/modification de nombreuses définitions:

Substances entrantes, impuretés, emballage, emballage composite, polymères, polymères synthétiques, substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbations endocriniennes (perturbateurs endocriniens) abrasifs, opaque, matériau recyclé, contenu recyclé, matériau post-consommation, matériau renouvelable, approvisionnement durable, système de recharge, station de recharge emballage carton pour liquides, emballage plastique à usage unique, emballage réemployable, système de réemploi, emballage de vente, emballage groupé, emballage de transport, emballage composite, abrasifs, ingrédient renouvelable, approvisionnement durable, nanomatériaux.

→ Substances entrantes :

Les substances entrantes désignent les constituants (purs ou en mélange, quelle que soit leur quantité) ajoutés intentionnellement pour obtenir ou modifier certaines propriétés du produit final ou de ses ingrédients. Les substances connues pour être libérées par les substances entrantes après leur ajout [...] sont également considérées comme des substances entrantes. Les constituants non intentionnels présents dans le produit final, ses ingrédients ou les matières premières à des concentrations supérieures aux concentrations autorisées pour les impuretés sont également considérés comme des substances entrantes. Le film plastique non retiré avant utilisation du produit et soluble dans l'eau est considéré comme faisant partie de la formulation/recette et donc comme une ou plusieurs substances entrantes.

→ Impuretés:

Par impuretés, on entend les constituants non intentionnels (résidus, polluants, contaminants, sous-produits, etc.) présents dans le produit final à une concentration inférieure à 100 ppm (0,0100% [...]) ou présents dans ses ingrédients ou matières premières à une concentration inférieure à 1 000 ppm (0,100 % m/m, [...]). Tout constituant non intentionnel présent à une concentration égale ou supérieure à ces limites respectives pour le produit final, ses ingrédients ou ses matières premières est considéré comme une substance entrante.

Toxicité pour les organismes aquatiques

Catégorie de produit	Type de produit	Nouvelle limite RT3 / limite actuelle	Evolution
Détergent pour lave-vaisselle automatique (l/lavage)	Détergents à fonction unique	17500 / 22500	-22%
	Détergents multi-fonction	22000 / 27000	-19%
	Liquides de rinçage	4500 / 7500	-40%
Détergent pour vaisselle à la main	Détergents pour vaisselle à la main	1250 / 2500	-50%
Nettoyant surfaces dures (l/l de solution de nettoyage)	Nettoyant universel, prêt à l'emploi	250000 / 350000	-29%
	Nettoyant universel, non dilué	13000 / 18000	-28%
	Nettoyant cuisine, prêt à l'emploi	375000 / 600000	-38%
	Nettoyant cuisine, non dilué	37000 / 45000	-18%
	Nettoyant vitre, prêt à l'emploi	41000 / 48000	-15%
	Nettoyant vitre, non dilué	15000 / 18000	-17%
	Nettoyant sanitaire, prêt à l'emploi	375000 / 600000	-38%
	Nettoyant sanitaire, non dilué	35000 / 45000	-22%
Détergent textile (l/kg de linge)	Détergent classique (HDD), détergent couleur (CSD)	22000 / 31500	-30%
	Détergent spécifique (LDD)	15000 / 20000	-25%
	Détachant avant lavage	2500 / 3500	-29%

Toxicité pour les organismes aquatiques (nouvelle limite RT3 / limite actuelle)

Catégorie de produit	Type de produit		Eau douce	Eau moyennement dure	Eau dure
Détergent pour lave-vaisselle automatique professionnel (l/lavage)	Produit de pré-lavage		1500 / 2000	1500 / 2000	1500 / 2000
	Détergent		1000 / 3000	1250 / 5000	1500 / 7000
	Système à plusieurs composants		1000 / 3000	1250 / 4000	1500 / 5000
	Produit de rinçage		1700 / 3000	2100 / 3000	2500 / 3000
Catégorie de produit	Dureté d'eau	Type de produit	Linge légèrement sale	Linge sale	Linge très sale
Détergent pour textiles professionnels (l/lavage)	Eau douce	Poudre	22500 / 30000	30000 / 40000	37500 / 50000
		Liquide	37500 / 50000	45000 / 60000	52500 / 70000
		Système à plusieurs composants	37500 / 50000	52500 / 70000	68250 / 90000
	Eau moyenn. dure	Poudre	30000 / 40000	45000 / 60000	60000 / 80000
		Liquide	45000 / 60000	56250 / 75000	67500 / 90000
		Système à plusieurs composants	45000 / 60000	60000 / 80000	75000 / 100000
	Eau dure	Poudre	37500 / 50000	56250 / 75000	67500 / 90000
		Liquide	56250 / 75000	67500 / 90000	90000 / 120000
		Système à plusieurs composants	56250 / 75000	75000 / 100000	90000 / 120000

Biodégradabilité

→ Changements majeurs:

Application du critère de biodégradabilité en anaérobie de tous les tensio-actifs

Ajout du sous-critère de biodégradabilité des films hydrosolubles avec méthodes de test

Biodégradabilité à démontrer de tous les composés organiques selon la méthode définie dans le sous-critère des tensio-actifs (y compris pour les détergents lave-vaisselle professionnels)

Diminution importante des limites des substances organiques non biodégradables pour tous les types de produits (voir slides suivantes)

Biodégradabilité

Catégorie de produit	Type de produit	aNBO Nouvelle limite RT3 / limite actuelle	anNBO Nouvelle limite RT3 / limite actuelle
Détergent pour lave-vaisselle automatique (g/lavage)	Détergents	0,90 / 1,00	1,20 / 3,00
	Liquides de rinçage	0,10 / 0,15	0,30 / 0,50
Détergent pour vaisselle à la main	Détergents pour vaisselle à la main	0,01 / 0,03	0,02 / 0,08
Nettoyant surfaces dures (g/l de solution de nettoyage)	Nettoyant universel, prêt à l'emploi	1,00 / 3,00	5,00 / 55,00
	Nettoyant universel, non dilué	0,07 / 0,20	0,25 / 0,50
	Nettoyant cuisine, prêt à l'emploi	1,00 / 5,00	10,00 / 35,00
	Nettoyant cuisine, non dilué	0,10 / 0,20	0,50 / 0,50
	Nettoyant vitre, prêt à l'emploi	0,50 / 2,00	2,00 / 20,00
	Nettoyant vitre, non dilué	0,10 / 0,20	0,25 / 0,50
	Nettoyant sanitaire, prêt à l'emploi	1,50 / 5,00	10,00 / 35,00
	Nettoyant sanitaire, non dilué	0,10 / 0,20	0,25 / 0,50

Biodégradabilité

Catégorie de produit	Type de produit	aNBO Nouvelle limite RT3 / limite actuelle	aNBO Nouvelle limite RT3 / limite actuelle
Détergent textile poudre/pastille (g/Kg de linge)	Détergent classique (HDD), détergent couleur (CSD)	0,45 / 1,00	0,50 / 1,10
	Détergent spécifique (LDD)	0,40 / 0,55	0,40 / 0,55
	Détachant avant lavage	0,10 / 0,10	0,10 / 0,10
Détergent textile liquide/gel/capsule (g/Kg de linge)	Détergent classique (HDD), détergent couleur (CSD)	0,25 / 0,45	0,30 / 0,55
	Détergent spécifique (LDD)	0,20 / 0,30	0,20 / 0,30
	Détachant avant lavage	0,10 / 0,10	0,10 / 0,10

Biodégradabilité (nouveau)

Catégorie de produit	Dureté d'eau	Type de produit	aNBO		
			Linge légèrement sale	Linge sale	Linge très sale
Détergent pour textiles professionnel (l/lavage)	Eau douce	Poudre	0,40	0,70	1,00
		Liquide	0,21	0,38	0,54
		Système à plusieurs composants	0,60	1,00	1,40
	Eau moyenn. dure	Poudre	0,63	1,10	1,57
		Liquide	0,34	0,59	0,84
		Système à plusieurs composants	0,84	1,40	1,96
	Eau dure	Poudre	0,80	1,40	2,00
		Liquide	0,43	0,75	1,07
		Système à plusieurs composants	1,20	2,00	2,80
Catégorie de produit	Dureté d'eau	Type de produit	aNBO		
			Linge légèrement sale	Linge sale	Linge très sale
Détergent pour textiles professionnel (l/lavage)	Eau douce	Poudre	0,40	0,70	1,00
		Liquide	0,21	0,38	0,54
		Système à plusieurs composants	0,60	1,00	1,40
	Eau moyenn. dure	Poudre	0,63	1,10	1,57
		Liquide	0,34	0,59	0,84
		Système à plusieurs composants	0,84	1,40	1,96
	Eau dure	Poudre	0,80	1,40	2,00
		Liquide	0,43	0,75	1,07
		Système à plusieurs composants	1,20	2,00	2,80

Biodégradabilité (nouvelle limite RT3 / limite actuelle)

Catégorie de produit	Type de produit	aNBO		
		Eau douce	Eau moyennement dure	Eau dure
Détergent pour lave-vaisselle automatique professionnel (l/lavage)	Produit de prélavage	0,20 / 0,40	0,20 / 0,40	0,20 / 0,40
	Détergent	0,15 / 0,40	0,20 / 0,40	0,25 / 0,40
	Système à plusieurs composants	0,15 / 0,40	0,20 / 0,40	0,25 / 0,40
	Produit de rinçage	0,02 / 0,04	0,03 / 0,04	0,04 / 0,04
Catégorie de produit	Type de produit	anNBO		
		Eau douce	Eau moyennement dure	Eau dure
Détergent pour lave-vaisselle automatique professionnel (l/lavage)	Produit de prélavage	0,25 / 0,40	0,25 / 0,40	0,25 / 0,40
	Détergent	0,19 / 0,60	0,25 / 1,00	0,31 / 1,00
	Système à plusieurs composants	0,19 / 0,60	0,25 / 1,00	0,31 / 1,00
	Produit de rinçage	0,02 / 0,04	0,03 / 0,04	0,04 / 0,04

Approvisionnement durable en huile de palme / palmiste et dérivés

→ Changements majeurs:

Critère uniquement applicable aux ingrédients $\geq 1\%$ dans le produit final contenant de l'huile de palme ou palmiste et dérivés

Chaînes de durabilité autorisées:

- Pour l'huile de palme : grades ségrégué ou Identité préservée
- Pour l'huile de palmiste et les dérivés (palme/palmiste): grades bilan massique, ségrégué ou Identité préservée

Substances exclues ou soumises à restriction

→ Changements majeurs:

SVHC: ajout de la liste de l'Article 57 de REACH des substances interdites

Restrictions CLP sur le produit final: Exemption sur l'interdiction du H400, H410, H411, H412, H413 pour les détergents textiles professionnels multi-composants et détergents non dilués (textiles, vaisselles à la main et nettoyants pour surfaces dures)

Dérogations CLP sur les substances entrantes:

→ H400 H411 pour les tensio-actifs non ioniques avec degré d'éthoxylation ≤ 5

→ H412 pour tous les tensio-actifs

→ H317, H334 pour les enzymes (H317 seulement pour les auxiliaires et H334 seulement pour l'enzyme)

→ Dérogations supprimées:

→ H400 et H411 sur les enzymes

→ Dérogations ajoutées

→ Acide péracétique et du PAP pour les multi-composants des produits textiles pro,

→ NTA venant des impuretés du MGDA et GLDA limité à 0,2% dans l'ingrédient et 0,1% dans le produit final

→ Acide benzoïque généré in-situ par le benzoate de sodium utilisé en tant que conservateur limité à 1% dans le produit final

→ Résidus d' aminoamines issu du la CAPB limité à 0,1% dans le produit final

→ Acide formique limité à 0,5% dans le produit final

Substances exclues ou soumises à restriction

→ Changements majeurs:

Substances exclues : Réaménagement du sous critère pour plus de clarté:

- Ajout de substances exclues: Bisphénols, zinc pyrithone, Substances parfumantes interdites dans l'annexe II du règlement cosmétiques, PBT, vPVb, PMT, vPvM, MIT, PE
- Suppression de substances exclues: composés du Mercure, substances de l'annexe XVII de REACH, Formaldéhyde et conservateurs, parfum pour les produits vaisselle à la main professionnels
- Rewording des substances interdites: Nanomatériaux et PFAS
- Ajout des numéros CAS
- Alignement de la définition de perturbateur endocrinien avec celle du règlement CLP

Nouveau sous-critère sur les restrictions des substances dangereuses spécifiques :

- Impureté 1,4 Dioxane dans les tensio-actifs limitée 100ppm (0,01%) dans la matière active
- Teneur en formaldéhyde libre limitée à 50ppm dans le produit final /100ppm dans un produit non dilué

Substances exclues ou soumises à restriction

→ Changements majeurs:

Teneur totale en phosphore: Réduction des seuils pour la plupart des catégories de produits

Catégorie de produit	Type de produit	Nouvelle limite RT3 / limite actuelle
Détergent pour lave-vaisselle automatique (g/lavage)	Détergents	0,01 / 0,20
	Liquides de rinçage	Interdit / 0,03
Détergent pour vaisselle à la main	Détergents pour vaisselle à la main	Interdit / 0,08
Nettoyant surfaces dures (g/l de solution de nettoyage)	Nettoyant universel, prêt à l'emploi	Interdit / 0,02
	Nettoyant universel, non dilué	Interdit / 0,02
	Nettoyant cuisine, prêt à l'emploi	0,01 / 1,00
	Nettoyant cuisine, non dilué	0,01 / 1,00
	Nettoyant vitre, prêt à l'emploi	Interdit / interdit
	Nettoyant vitre, non dilué	Interdit / interdit
	Nettoyant sanitaire, prêt à l'emploi	0,01 / 1,00
	Nettoyant sanitaire, non dilué	0,01 / 1,00
Détergent textile (g/kg de linge)	Détergents	0,015 / 0,04
	Détachant avant lavage	0,005 / 0,005

Substances exclues ou soumises à restriction

Catégorie de produit	Type de produit	Eau douce	Eau moyennement dure	Eau dure
Détergent pour lave-vaisselle automatique professionnel (l/lavage)	Produit de pré-lavage	0,05 / 0,08	0,05 / 0,08	0,05 / 0,08
	Détergent	0,09 / 0,15	0,18 / 0,30	0,30 / 0,50
	Système à plusieurs composants	0,10 / 0,17	0,19 / 0,32	0,31 / 0,52
	Produit de rinçage	Interdit / 0,02	Interdit / 0,02	Interdit / 0,02
Catégorie de produit	Type de produit	Linge légèrement sale	Linge sale	Linge très sale
Détergent pour textiles professionnels (g/lavage)	Tous	0,30 / 0,50	0,60 / 1,00	0,90 / 1,50

Substances exclues ou soumises à restriction

→ Changements majeurs:

Colorants: Interdiction générale des colorants avec exemption pour :

- Nettoyant sanitaires
- Produits professionnels détergents vaisselle à la main et nettoyeurs surfaces dures
- Produits lave-vaisselle et détergents textiles professionnels

Parfums:

- Harmonisation et réorganisation du sous-critère
- Allergènes étendus de l'annexe III du Règlement cosmétique limités à 0,01% dans le produit final (limite par substance)
- interdiction en tant que substance entrante pour les produits avec allégation doux/ peaux sensibles / famille: Allergènes étendus, substances H317, H334

Substances exclues ou soumises à restriction

→ Changements majeurs:

Composés organiques volatils (nettoyants surfaces dures uniquement):

- Précision de la définition : Point d'ébullition < 150°C à pression de 101,3kPa
- Ethanol exclu du critère (autorisé sans limite)
- Nouveaux seuils en COV: Réduction des seuils pour toutes les catégories de produits (importants pour les produits non dilués)

Type de produit	Nouvelle limite RT3 / limite actuelle (g/L)
Nettoyant universel, prêt à l'emploi	15 / 30
Nettoyant universel, non dilué	1 / 30
Nettoyant cuisine, prêt à l'emploi	30 / 60
Nettoyant cuisine, non dilué	10 / 60
Nettoyant vitre, prêt à l'emploi	60 / 100
Nettoyant vitre, non dilué	30 / 100
Nettoyant sanitaire, prêt à l'emploi	10 / 60
Nettoyant sanitaire, non dilué	5 / 60

Substances exclues ou soumises à restriction

→ Changements majeurs:

Ajout d'un critère sur les micro-organismes pour tous les référentiels sauf lave vaisselle automatiques : Nombreuses conditions pour utiliser des micro-organismes

→ Doivent être identifiés par l'IDA et en accord avec le guide de l'EFSA en utilisant la nomenclature de l'ICN

→ Une analyse de risque doit être menée

→ Interdiction des micro-organismes pathogènes ou OGM

→ Durée de vie minimale de 18 mois avec garantie de la quantité de micro-organismes

→ Allégations désinfectant ou action antimicrobienne interdites

Critère emballages

→ Changements majeurs:

Ajout d'un critère sur contenu en matériaux recyclés

→ Papier / carton:

- 85% au moins pour les emballages de vente
- 75% pour les emballages de regroupement
- Exemption pour les emballages cartons contenant des produits liquides
- La partie non recyclée doit être couverte par des certificats valides délivrés par un système de certification tiers indépendant

→ Plastiques - Exigence valable à compter de **2030 uniquement:**

- Emballages en PET 50% minimum
- Autres plastiques 40% minimum
- Exemption des dispositifs de fermeture, sacs, toute partie en plastique représentant moins de 5% du total de l'emballage, produit faisant partie d'un système de réemploi et de recharge

Critère emballages

→ Changements majeurs:

Conception en vue du recyclage: Ajout / précisions sur les exclusions

Pour le corps principal à base de fibres:

- Emballages PVC interdits
- Éléments métalliques ou aluminium
- Double couche de lamination plastique (Emballage cartons pour des liquides exemptés)

Pour le corps principal à base de plastique:

- Polymères biodégradables
- Structure multicouche de différents polymères avec 2 exceptions:
 - Jusqu'à 5% de PP dans les PE flexibles et 10% de PE dans les PP flexibles
 - Multicouche de différents polymères dans les poches >1L lorsque utilisés en tant que recharge

Pour les étiquettes ou sleeves:

- Étiquettes d'origine autre que papier pour les emballages carton
- Étiquettes non détachables pour les emballages plastiques

Pour les adhésifs:

- Tous les adhésifs doivent être détachables selon le process adapté au type d'emballage

Critère emballages

→ Changements majeurs:

Conception en vue du recyclage: Ajout / précisions sur les exclusions

Pour les dispositifs de fermeture:

→ Plus d'exemption sur les pompes ou sprays (doivent être recyclables)

Pour les revêtements barrière:

→ EVOH limité ou interdit dans les emballages plastiques : interdit dans le PET, limité à 6% pour le PEHD et PP, limité à 5% pour les emballages flexibles PE et PP

Pour les encres/impressions:

→ Direct print interdit à l'exception du numéro de lot et code UFI

Critère emballages

→ Changements majeurs:

Rapport poids-utilité (RPU):

- Evolution des seuils
- Exemption du RPU pour
 - les emballages papiers/cartons >85% de recyclé
 - les emballages plastiques >80% de recyclé
 - les emballages qui font partie d'un système de réutilisation ou recharge

Catégorie de produit	Type de produit	Nouvelle limite RT3 / limite actuelle
Détergent pour lave-vaisselle automatique (g/lavage)	Détergents	2,0 / 2,4
	Liquides de rinçage	0,4 / 1,5
Détergent pour vaisselle à la main	Détergents pour vaisselle à la main	0,3 / 0,6
Nettoyant surfaces dures (g/l de solution de nettoyage)	Non dilué	3,5 / 15
	Prêt à l'emploi	140 / 150
	Prêt à l'emploi vendu dans un spray	170 / 200
Détergent textile (g/kg de linge)	Détergents (poudres / tablettes)	1,0 / 1,2
	Détergents (liquides / gels / capsules)	1,1 / 1,4
	Détachant avant lavage	0,7 / 1,2

Critère emballages

→ Changements majeurs:

Catégorie de produit	Type de produit	Eau douce	Eau moyennement dure	Eau dure
Détergent pour lave-vaisselle automatique professionnel (l/lavage)	Poudres	0,4 / 0,8	0,8 / 1,4	1,2 / 2,0
	Liquides	0,6 / 1,0	1,1 / 1,8	1,5 / 2,5
Détergent textiles professionnel (l/kg de linge)	Poudres	1,2 / 1,5	1,5 / 2,0	1,8 / 2,5
	Liquides	1,8 / 2,0	2,1 / 2,5	2,4 / 3,0

Système de réemploi:

- Reformulation du critère pour plus de clarté
- Précision sur les têtes de spray qui doivent être amovibles et doivent avoir une recharge dans un contenu égal ou supérieur

Exigences de dosage

→ Changements majeurs:

Réduction des doses maximales pour les catégories textiles et lave vaisselle automatique

Catégorie de produit	Type de produit	Nouvelle limite RT3	Limite actuelle
Détergent textile (g/Kg de linge)	Détergent classique (HDD), détergent couleur (CSD)	14,9	16,0
	Détergent spécifique (LDD)	12,2	16
	Détachant avant lavage	2,7	2,7
Détergent pour lave-vaisselle automatique (g/lavage)	Détergent pour lave vaisselle à fonction unique	16,5	19
	Détergent pour lave vaisselle multifonction	18,5	21

Aptitude à l'emploi

→ Changements majeurs:

Nouvelles cibles pour les nettoyeurs surfaces dures

Mise à jour des protocoles de tests

Suppression des mentions aux tests IKW

→ [Lien](#) vers les dernières versions de protocoles de test

Système de dosage automatique

→ Critère supprimé

Informations destinées à l'utilisateur

→ Changements majeurs:

Simplification du texte

Option de fournir les instructions via un site web ou un QR code ou via le passeport numérique produit

Suppression de l'exigence d'affichage de la température minimale pour les nettoyeurs surfaces dures, détergents vaisselle à la main et détergents textiles professionnels

Ajout de l'exigence de préciser deux niveaux de dosage pour les nettoyeurs surfaces dures et détergents lave vaisselle et textiles professionnels

Ajout de l'exigence d'information de recharger ou de réutiliser les spray surfaces dures

Informations complémentaires à venir dans le manuel utilisateur

Informations figurant sur l'Ecolabel européen

→ Pas de changements majeurs

3 Prochaines étapes

Nombreuses discussions à l'issue du RT3 pouvant amener des changements sur le RT4 qui est attendu dans les prochaines semaines sans commentaires possibles

Présentation par l'EUEB et vote par le Comité Réglementaire courant Mai 2026

Adoption par la CE 6 mois plus tard (fin 2026)

Autres points

→ Période de transition:

18 mois de transition à compter de la date de publication de la décision ECOLABEL

→ Autres documents:

A date, pas de vision ni date de parution sur le manuel utilisateur, documents de certification (feuilles de calcul, attestation à compléter...), DID list revue avec données de biodégradabilité manquantes

→ En France, à date 2 organismes certificateurs possibles AFNOR Certification et ECOCERT

MERCI

Mathieu JOTRAU
Mathieu.jotrau@sodalisgroup.com

